

**Procès-verbal  
de la 74<sup>e</sup> assemblée générale  
du vendredi 11 octobre 2024  
à Echandens**

**Ouverture de la 74<sup>e</sup> assemblée générale par la présidente**

**A 9 heures 30, Mme Patricia Audétat, présidente, ouvre la 74<sup>e</sup> assemblée générale** de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à la salle des Uttins à Echandens, et salue la présence des invités :

- M. Boris Cuanoud, préfet du district de Morges
- M. Jerome De Benedictis, syndic de la commune d'Echandens
- Me Jean-Luc Schwaar, directeur général des Affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- M. Vincent Duvoisin, directeur des Affaires communales et droits politiques (DACDP), ainsi que ses collègues Joëlle Wernli et Thierry Bornick
- M. Eloy Fellay, directeur de l'Union des communes vaudoises (UCV), par ailleurs ancien secrétaire municipal de la commune d'Avenches
- Loïc hautier
- M. Patrick Arlettaz, président de l'Association des secrétaires et caissiers du Valais romand (ASCVR), par ailleurs caissier de la commune de Fully
- M. Fabrice Weber, président de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC)
- Membre AVDCH
- M. Patrick Gérard, président de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO)
- Mme Carole Dind, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV)
- Jacques bertolliatti, ancien pdt
- Jean marc nicod membre d'honneur
- M. Pierre-André Dupertuis, membre d'honneur de l'AVSM, représentant du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) et secrétaire municipal de la commune de la Tour-de-Peilz,
- M. Pierre Aubry, IntuitSens, notre orateur du jour
- Lysiane Rochat nous rejoindra pour présenter
- Ainsi que les représentants des médias.

La Présidente excuse

- Mme Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat
- le Président du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM)
- L'Association des Responsables des Ressources Humaines des Villes Vaudoises (RRHV)
- l'Association genevoise des secrétaires communaux (AGSC)
- l'Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale

La convocation de l'assemblée générale ayant été adressée dans les délais statutaires et aucune demande de modification n'ayant été adressée au comité, l'ordre du jour est approuvé.

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2023**

Chacun a reçu ce document, signé par Mme Chloé Carrara, secrétaire aux p.-v. ; il pouvait être téléchargé depuis le [site de l'AVSM](#).

Il est approuvé avec 7 abstentions.

## **Présentation du district de Nyon par M. le Préfet Boris Cuanoud**

M. le Préfet Boris Cuanoud dresse le portrait de son district qui compte plus de 85'000 habitants aujourd'hui, contre 75'000 il y a dix ans. La moitié de la population vit au bord du lac, zone à la fois idyllique et pilier économique régional. Le plateau intermédiaire reste agricole et la partie supérieure abrite encore 24 alpages, témoins d'un patrimoine rural qui perdure.

D'une superficie de 372 km<sup>2</sup>, il se caractérise par une grande diversité paysagère comprenant le littoral du lac Léman, moteur économique de la région, un plateau intermédiaire vallonné et agricole, ainsi que le pied du Jura avec ses forêts, pâturages boisés et 24 alpages. Le district compte 56 communes, dont 21 de moins de 500 habitants, 16 entre 500 et 1000 habitants, 11 entre 1000 et 3000 habitants, et 8 de plus de 3000 habitants, Morges étant la plus peuplée avec 18'000 habitants. On dénombre également 24 associations intercommunales couvrant divers domaines tels que l'eau, les piscines, l'accueil de jour, le social, les écoles, l'épuration, la protection civile, la police et les SDIS. Le district compte aussi 20 notaires.

L'économie est diversifiée, avec un secteur primaire en déclin (10%), un secteur secondaire en croissance (15%), et un secteur tertiaire prédominant et en expansion (75%). Le développement régional est soutenu par l'Association ARCAM, et des zones d'activités stratégiques comme Littoral Parc sont en place. Enfin, le tourisme mise sur un positionnement "slow tourisme" avec des offres quatre saisons.

Le Préfet exprime sa reconnaissance pour l'engagement constant et le professionnalisme des acteurs communaux, en particulier des secrétaires municipaux, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des exécutifs locaux, notamment des élus récemment entrés en fonction.

## **Présentation de la Commune d'Echandens par M. le Syndic, Jérôme De Benedictis**

M. le Syndic présente avec grand enthousiasme sa commune, récemment entrée dans le cercle des communes de plus de 3'000 habitants (depuis le 5 octobre précisément). Ce franchissement symbolique du seuil démographique a entraîné une modification du système électoral communal.

La salle des Uttins, où se déroule notre assemblée, a été inaugurée en octobre 2019. De conception moderne, elle jouxte la voirie dont le bâtiment a été rénové.

Le territoire d'Echandens est à moitié agricole et sa superficie est quasiment égale à celle de Morges.

Le centre du village est vivant et dynamique, avec une offre de proximité riche : boulangerie, fleuriste, pharmacie, etc. Cette diversité favorise les déplacements à pied et contribue à la qualité de vie des habitants.

La Commune d'Echandens prévoit également l'acquisition du domaine des Abbesses afin de conserver ce patrimoine en mains communales. Par ailleurs, un projet ambitieux de nouveau complexe scolaire est en cours de développement, comprenant une double salle de gymnastique et une piscine, afin de soutenir également les nombreuses activités sportives locales.

Située au cœur de l'agglomération Lausanne-Morges, Echandens bénéficie d'un territoire compact propice à une densification de moyenne à élevée. Elle profite d'une bonne desserte en transports qui renforce son attractivité dans la région.

Enfin, M. le Syndic insiste sur les valeurs portées par sa Commune : durable, responsable, innovante et attractive, Echandens se veut vivante, dynamique, sportive et culturelle.

## Rapports du comité

En préambule, **Mme Audétat** prend la parole :

*« Si cette année 2023-2024 avait plutôt mal commencé par le signal alarmant donné par les chiffres catastrophiques de notre assurance de protection juridique, menant à sa résiliation par l'assureur, cette situation nous a aussi permis de gagner en visibilité et de renforcer notre crédibilité, que ce soit vis-à-vis des élus ou de nos partenaires (article dans 24 heures, présentation devant une assemblée de syndics, consultations en augmentation). Au fil de ce rapport, plusieurs de mes collègues vont prendre la parole et vous présenter les projets qui nous ont particulièrement occupés cette année.*

*Au cours de l'exercice écoulé, votre comité s'est réuni à 9 reprises. Une convention a été signée avec les Archives cantonales suite à la remise de documents d'archives de l'AVSM. Pour répondre à la demande croissante des Communes, la liste des secrétaires-remplaçants a été étoffée et comprend maintenant 14 collègues. Le taux de rotation touche également le comité, qui a reçu 3 démissions. Nous avons bien entendu traité nos thématiques habituelles que sont la formation, les relations avec les services cantonaux, les contacts avec les associations-soeurs, la communication, l'organisation de l'assemblée générale et le soutien aux collègues dans leurs rapports avec leurs autorités.*

*Notre collègue Elisabeth Jordan va tout d'abord nous dire quelques mots sur la formation initiale, qu'elle a dispensée pour la dernière fois cette année, mais à 2 reprises pour répondre à une demande en forte augmentation. Merci infiniment à elle pour sa disponibilité ! Ensuite, elle nous donnera des nouvelles de la FR2C, où elle représente l'AVSM au côté de notre collègue Armend Imeri, secrétaire municipal à Moudon, que nous profitons de remercier chaleureusement de son engagement.*

*Pour sa première année au comité, Cynthia Thöny a organisé de main de maître les deux demi-journées de formation de cette année. »*

**Mme Jordan** livre son rapport d'activités sur la **formation initiale** :

*« La formation initiale de l'AVSM s'inscrit dans la volonté du comité de renforcer les compétences des secrétaires municipales et municipaux afin de mieux répondre à leurs besoins ainsi que ceux des collectivités locales.*

### Principaux objectifs de la formation

- Former les participants aux responsabilités et aux bonnes pratiques en gestion communale.
- Améliorer les connaissances sur les différentes procédures qu'un.e secrétaire a à aborder
- Renforcer les compétences administratives et juridiques nécessaires à la fonction
- Aborder les aspects réglementaires de la police des constructions

### Contenu de la formation

*La formation s'est déroulée sur 2 jours, deux jeudis en novembre 2023 à Morges et une session de rattrapage sur deux jeudis également en février 2024 à La Sarraz (merci à ces deux communes pour la mise à disposition des salles et surtout l'organisation logistique) et avec les thématiques suivantes :*

### Premier jour : rôles et responsabilités

- *Présentation des bases des missions et responsabilités du/de la secrétaire municipale.*
- *Outre la correspondance, la séance de Municipalité, le procès-verbal, les décisions et leur forme, les préavis, les règlements communaux, le plan de classement et l'archivage, soit la gestion documentaire, l'information et la communication, les aspects spécifiques de la LEDP Loi sur l'exercice des droits politiques sont abordés.*
- *les autres tâches communales qui découlent de l'application de lois comme la LEAE Loi sur les activités économiques et la LADB Loi sur les débits de boisson, le droit de cité vaudois (les naturalisations), la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, la Loi sur les routes et celle des procédés de réclame, ainsi que la Loi sur la procédure administrative.*

*Jour 2 : Police des constructions - avec l'appui de M. David Ferrari (BTI bureau technique intercommunal de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny) pour la 1<sup>ère</sup> session et M. Dominique Pythoud de la Sarraz pour la seconde.*

- *Principales bases légales et les tâches communales qui découlent de la LATC et de la RLATC.*

### Participants

*Les deux sessions étaient composées de 15 participant.es (3 hommes – 12 femmes), principalement issus de petites et moyennes communes, dont une moitié composée d'adjoint.es. Les participantes et participants apprécient particulièrement le réseautage et les échanges sur les usages pratiqués dans nos communes.*

*Après 7 années en tant qu'animatrice-formatrice, je passe le relais de la formation initiale au comité qui vous en dira plus sur la session à venir. »*

**Mme Audétat** ajoute que « suite à notre appel de l'année dernière, nous avons trouvé une remplaçante à Mme Elisabeth Jordan pour donner la formation initiale dès ce mois de novembre. Il s'agit de Mme Sarah Ruchet, secrétaire municipale à Etoy. Merci déjà à elle de mettre sa grande expérience au service de nos nouveaux collègues. Pour la 2<sup>ème</sup> journée plus orientée sur la police des constructions et l'urbanisme, nous allons continuer notre collaboration avec l'AVIATCO, que nous profitons de remercier chaleureusement du temps et des compétences que ses membres sont prêts à partager avec l'AVSM.

*Concernant la formation ad hoc en matière de police des constructions, dont nous vous avons parlé l'année dernière, nous avons trouvé un partenaire pour développer un cours qui allie théorie et ateliers participatifs. Son profil très complet, issu de son expérience à la Municipalité, dans un Service technique communal et au sein d'un bureau technique externe, va permettre de vous proposer une formation très complète couvrant tous les aspects de police des constructions au sein d'une commune, de l'analyse du dossier à la délivrance du permis d'habiter, en passant par la mise à l'enquête et le choix des procédures. Ce cours devrait être prêt pour organiser une première session début 2025 déjà. »*

**Mme Thöny** a quant à elle repris l'organisation des journées de **formation continue** :

*« Les deux demi-journées de formation ont eu lieu les 22 et 30 mai dernier à Morges. Je tiens ici à encore remercier la Ville de Morges pour la mise à disposition des locaux et le fabuleux accueil qui a été réservé à nos membres. Ces derniers ont répondu présents puisque le record de participation a été battu cette année avec 185 participantes et participants.*

*Le programme a traité plusieurs thèmes. En début de matinée, plusieurs thématiques telles que la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, la loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier et les bonnes pratiques en matière de consultation et d'utilisation des données du Registre foncier ont été présentées par le Canton. La DGAIC était également présente afin de faire part de ses dernières nouvelles.*

*La deuxième partie de la matinée a été consacrée à une réflexion autour du positionnement de la Secrétaire municipale ou du Secrétaire municipal en 2024. Cette réflexion a été menée par des intervenantes et intervenants qui étaient Mmes Magali Fischer, consultante en ressources humaines, et Anne Marion-Freiss, Préfète, ainsi que M. Vincent Duvoisin, Directeur de la direction des affaires institutionnelles et des Communes. Ces derniers ont pu explorer le sujet par le rappel de bases légales et l'échanges d'expériences et de conseils.*

*Les journées se sont terminées, comme à l'accoutumée, par un apéritif et un repas. Je tiens à remercier mes collègues du comité qui ont œuvré pour la réussite de ces journées. En effet, étant en congé maternité à ces dates, c'est mes collègues qui ont œuvré à ces occasions.*

*Enfin, n'oubliez pas que c'est très volontiers que le Comité prend connaissance de vos idées de thème de formation, alors n'hésitez pas à nous en faire part. Les demi-journées de formation 2025 auront lieu le mercredi 21 mai et le jeudi 5 juin à Morges.»*

**Mme Audétat** reprend la parole : « S'agissant des **relations avec les services cantonaux**, notre principal interlocuteur au Canton reste la DGAIC, dirigée par Me Jean-Luc Schwaar, plus spécifiquement la Direction des affaires communales et droits politiques placée sous la responsabilité de M. Vincent Duvoisin. Cette année, nous nous sommes réunis à 3 reprises et avons beaucoup discuté des diverses propositions qui pouvaient être faites dans le cadre de la révision de la LC pour valoriser notre profession et améliorer la gestion communale. Le comité a été consulté sur différentes pratiques, notamment en lien avec les Conseils, et nous tenons à souligner le bon état d'esprit qui domine nos débats, permettant des échanges constructifs et sans langue de bois. Des sujets liés aux droits politiques ont aussi été abordés, notamment pour l'organisation des scrutins.

Cette année, le comité de l'AVSM a continué à participer au groupe de travail constitué de représentants de l'ACI (administration cantonale des impôts), de la DSI (direction des systèmes d'information), de la DGAIC et de l'AVDCH, sur **l'harmonisation des registres** des habitants et d'autres registres officiels de personnes. En plus, le comité, avec le soutien de nos collègues d'Yverdon-les-Bains, que nous profitons de remercier pour son engagement, a participé à plusieurs séances aux Archives cantonales pour l'élaboration d'un **référentiel de gouvernance documentaire modèle** pour les communes vaudoises. Au niveau des consultations, hormis la révision de la LC déjà évoquée, le comité a transmis une prise de position dans le cadre de la **consultation relative à la Loi sur l'énergie** et participé à une séance à l'Office du médecin cantonal concernant un projet de **stratégie cantonale sur l'amiante**.

S'agissant des **relations avec les associations sœurs**, le 29 mai 2024, nous avons accueilli l'Association vaudoise des secrétaires de Conseils communaux et généraux (ASCCGV) au caveau de l'ancienne Maison de Ville d'Aigle, magnifiquement rénovée. Nos échanges ont porté sur la problématique des remplacements, la collaboration entre Greffes et Bureaux du Conseil pour l'utilisation de SuisseVote et les contraintes liées à l'application de la loi sur la protection des données.

Le 21 août, c'est sur les terres du tout nouveau Président de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux que s'est déroulée la rencontre 2024 entre les comités de nos deux associations. Après nos séances de travail respectives, nous nous sommes retrouvés dans le caveau de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour échanger sur des dossiers communs, comme la révision de la Loi sur les communes ou le Référentiel de gouvernance des archives communales.

*Pour terminer ce chapitre, j'aimerais encore mentionner que j'ai participé à deux séances réunissant les présidentes et présidents des associations professionnelles des communes vaudoises. Ces échanges informels sur les différents enjeux auxquels les professionnels des communes sont confrontés nous permettent de trouver des synergies et de partager nos connaissances, mais aussi de donner une image unie, qui s'est concrétisée sur le portail de l'UCV, que nous profitons de remercier pour ses bons offices.*

*Au chapitre de la **communication**, c'est Mme Rachel Duronio qui représente notre comité au sein du comité de rédaction du Point CommUNE ! laquelle est également en charge du site internet de l'association. Hormis quelques petits blocages dus aux pare-feux, que nous réglons au cas par cas, la plateforme Infomaniak nous donne entière satisfaction et nous a permis d'effectuer tous nos envois en masse cette année, y compris un sondage et les invitations à tous nos événements. Avec 6 publications cette année, la newsletter remplit pleinement son rôle de relais d'information. Elle vous tient au courant de notre activité et de nos projets, nous permet de vous transmettre des informations utiles dans votre pratique au quotidien et de relayer des communications de nos partenaires.*

*Avec l'arrivée de Cynthia au sein du comité, toutes ces informations sont également relayées sur le groupe LinkedIn de l'AVSM, qui a d'ailleurs passé de 90 à 112 membres en une année, permettant de développer notre activité sur ce réseau social. Il est maintenant de temps de réfléchir à peut-être ouvrir ces posts au public pour augmenter notre visibilité. »*

La parole est donnée à **Mme Rachel Duronio** : « En ce qui concerne le site internet, nous sommes en train de finaliser la mise en place d'un forum de discussion destiné aux membres de l'AVSM.

*A l'aide d'un accès personnel, vous pourrez bientôt accéder à cette nouvelle plateforme d'échanges dédiée à divers thèmes composant notre quotidien professionnel : partage de questions, d'idées, de bonnes pratiques ou encore de problématiques rencontrées dans le cadre de notre fonction.*

*Dès que les tests d'utilisation seront terminés, nous pourrons mettre en ligne ce forum, soit d'ici ce printemps en principe. Vous recevrez les informations nécessaires à ce sujet via notre newsletter.*

*Cette année, nous avons également mis en ligne un nouveau formulaire intitulé « Annonce de mutation ». Ce formulaire permet d'annoncer à l'AVSM, si cela devait arriver, le nom de la nouvelle commune pour laquelle vous travaillez. Cela facilite, pour le comité, la mise à jour de notre registre des membres. »*

**M. Giancarlo Stella** fait le point sur le dossier de la **protection juridique**. Il rappelle que notre assureur avait, suite à l'ouverture de 41 cas pour un total de 77 assurés (soit un taux de sinistres de + de 700 %), résilié le contrat. Pour offrir cette couverture, il proposait une nouvelle prime annuelle de fr. 140.- par membre, au lieu de fr. 40.-, ce qui n'était évidemment pas acceptable.

Face à cette situation, notre association a exploré des pistes de mutualisation en prenant contact avec des associations sœurs, mais sans réel succès pour l'instant.

Un appel d'offres a donc été lancé, débouchant sur deux options : souscription obligatoire (pour l'ensemble des 340 membres) : prime annuelle de fr. 60.- par assuré ou adhésion volontaire mais cette formule suscite nettement moins d'enthousiasme du côté des assureurs. Des discussions sont en cours et le comité préfère ne pas se précipiter et attendre des éléments plus concrets avant de soumettre le dossier à l'approbation des membres de l'AVSM.

**Mme Audétat** revient sur la décision prise lors de l'Assemblée générale 2023 dans le cadre du **soutien aux collègues**. Il avait alors été décidé de faire appel à des professionnels pour mener une étude approfondie et dans ce contexte que le comité a mandaté Unisanté pour conduire une enquête sur l'exposition des secrétaires municipaux aux facteurs de risques psychosociaux.

En charge de ce dossier, **Mme Chloé Carrara**, présente ce travail qui s'inscrit donc dans une démarche proactive de prévention et d'amélioration des conditions de travail au sein de notre profession. Elle rappelle que les objectifs de cette étude étaient d'évaluer la perception de l'état de santé des membres de l'AVSM en lien avec leur activité professionnelle, d'identifier les ressources mobilisables pour faire face aux risques psychosociaux spécifiques à notre fonction et enfin de formuler des pistes d'actions concrètes et adaptées à notre contexte professionnel.

Elle explique que, initialement, ce projet est né dans le cadre des réflexions menées par le comité pour identifier des solutions concrètes pour soutenir activement nos membres et défendre leurs intérêts. L'impossibilité de renouveler notre assurance de protection juridique en raison d'un taux de sinistres beaucoup trop important était un indice important qui nous a confirmé dans notre intuition que notre fonction nous expose beaucoup. Ce n'était pas notre seul faisceau d'indice mais il illustre bien une partie de la situation.

Plusieurs membres de l'AVSM ont participé, sur un mode volontaire, à des entretiens individuels — merci ! — et un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des membres de l'AVSM. La très bonne participation a permis à Mme Rochat, psychologue en charge de l'étude, d'extraire des éléments pertinents qui ont été synthétisés dans un rapport complet, remis au comité il y a quelques jours à peine. Ces informations seront relayées à l'ensemble des membres et il faudra ensuite prendre le temps d'analyser en profondeur ces résultats, d'en extraire la substance, et de construire des actions concrètes à mettre en œuvre.

Enfin, Mme Carrara souligne avec satisfaction la grande richesse des propositions individuelles recueillies à la fin du questionnaire ; elles illustrent bien cette capacité propre à notre fonction à trouver sans cesse des solutions adaptatives et des idées nouvelles.

Pour conclure, **Mme Audétat** remercie une nouvelle fois les Autorités de la Commune d'Echandens pour leur accueil ainsi que notre collègue Laurent Ceppi et son équipe, qui ont travaillé dur pour mettre sur pied ce magnifique événement.

Au moment de terminer ce rapport, la Présidente adresse des remerciements chaleureux à ses collègues du comité – Giancarlo, Anne, Elisabeth, Yves (ou plutôt Michelle, qui a déjà informellement bien suppléé à ses absences), Chloé, Rachel et Cynthia.

## Rapport des comptes

La présidente passe la parole à **Anne Décaillet**, boursière de notre association. Elle présente les comptes de l'exercice 2023-2024 dont le résultat est le suivant :

- charges : CHF 43 039.50
- produits : CHF 43 246.47
- bénéfice : CHF 206.97

Mme Anne Décaillet explique que le bénéfice de l'exercice s'explique principalement par des charges prévues qui n'ont pas été dépensées et seront donc reportées au budget suivant.

## Rapport de la Commission de vérification des comptes

Les communes vérificatrices sont Epalinges et Ependes.

Le rapport est signé par nos collègues Sarah Miéville et Jaqueline Collet. Sarah Miéville lit le rapport et conclut par la recommandation d'accepter les comptes 2023-2024.

## Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2023/2024

L'assemblée générale décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes et la gestion de l'année 2023-2024 et le rapport de la commission de vérification
2. de donner décharge au comité et à la trésorière de leur mandat respectif pour l'année écoulée.

## Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2023/2024

La cotisation annuelle s'élève à fr. 60.00 pour les membres (fr. 25.00 pour les retraités). La finance d'entrée s'élève quant à elle à fr. 10.-.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de maintien du montant actuel des cotisations.

## Approbation du budget de l'exercice 2024/2025

Mme Décaillet indique que le déficit prévisionnel sera largement compensé par la réserve disponible. Elle précise aussi que le montant de la location du CUBE est maintenu, quand bien même la salle est généralement mise à disposition gracieusement par la Commune de Morges. Cette gratuité n'est toutefois pas garantie.

Elle propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2024-2025. Ce projet de budget présente ainsi :

- |                       |     |           |
|-----------------------|-----|-----------|
| • charges             | CHF | 54'800.00 |
| • produits            | CHF | 42'600.00 |
| • excédent de charges | CHF | 12'200.00 |

Le budget est adopté à l'unanimité.

## Election du comité

2024 n'est pas une année d'élection pour le comité actuel qui a été élu pour deux ans en 2023.

Cependant, trois de nos membres ont annoncé leur démission cette année : Yves Leyvraz, secrétaire, Elisabeth Jordan et Chloé Carrara.

Personnage aux multiples casquettes, notre collègue Yves Leyvraz avait de plus en plus de mal à concilier sa vie d'artiste avec l'agenda des séances du comité et a dû se résoudre à faire un choix. La Présidente le remercie : « Yves, fervent défenseur de notre profession, tu as milité avec la fougue qui te caractérise pour la création d'un poste d'ombudsman au Canton. Même si cette proposition ne va vraisemblablement pas se concrétiser, nous te sommes reconnaissants d'avoir apporté tes idées novatrices dans nos débats et d'avoir toujours su nous remettre en question par tes approches originales des problématiques que nous rencontrons. Nous te souhaitons de réussir à concilier ta passion de la musique avec ton quotidien professionnel ! ».

En charge de la formation initiale depuis plusieurs années, Elisabeth Jordan a décidé de laisser la place aux jeunes et du même coup, de quitter le comité. La Présidente la remercie : « *Elisabeth, tu as travaillé dans plus de 20 communes différentes, essentiellement en tant que secrétaire itinérante, faisant profiter le comité et les nouveaux secrétaires, via la formation initiale, de ton incroyable expérience. Pointilleuse et toujours au plus près des articles de loi, tu es toujours disponible pour renseigner tes collègues et les faire bénéficier de tes connaissances. Nous te souhaitons de pouvoir petit à petit lever le pied et de profiter en toute sérénité d'une pré-retraite bien méritée !* »

Enfin, Chloé Carrara, à son grand regret, présente sa démission motivée par une surcharge privée et professionnelle qui ne lui permet plus de tout concilier. La Présidente la remercie : « *Chloé, avec ton franc parler, tu nous as souvent remis les pieds sur terre en nous confrontant aux réalités de ta commune, qui diffèrent totalement des soucis de riches que nous avons au bord du Léman. Tu aimes faire les choses à fond et tu as préféré te consacrer pleinement à tes proches, plutôt que de t'investir à moitié. Nous respectons ce choix et te sommes très reconnaissants du travail de fourmi que tu as accompli notamment pour réussir à démêler l'inextricable pelote que constituait notre fichier des membres. Merci ! Tu peux partir avec le sentiment du devoir accompli !* »

Le comité a donc le plaisir de vous proposer trois nouvelles candidatures :

M. Pascal Besson de la commune d'Ecublens présente Mme **Michelle Fournier**, secrétaire itinérante, et explique qu'elle a en réalité déjà rejoint le comité de manière informelle fin 2023. Il est temps de lui donner officiellement la place qu'elle mérite. Juriste et consultante, elle a un parcours aussi riche que varié, avec un début de carrière en Valais. Puis elle a passée du Fendant au Chasselas notamment pour occuper jusqu'à il y a peu le poste de secrétaire municipale à Saint-Sulpice. En septembre dernier, elle a quitté ses fonctions pour devenir secrétaire municipale itinérante, tout en terminant son master en droit à l'Université de Neuchâtel. Volontaire, engagée, avec un véritable esprit d'équipe, Michelle a toutes les qualités que l'on recherche dans un comité. Sur le plan personnel, elle aime le vélo, le ski et les balades avec ses compagnons à quatre pattes. Elle est aujourd'hui impatiente de mettre ses compétences au service de notre association.

M. Nicolas Salis de la Commune de Chevroux présente Mme **Laurane Morerod**, secrétaire municipale de la Commune de Puidoux, et explique qu'après l'obtention de son diplôme de cadre en administration communale, elle a brillamment poursuivi avec le brevet de spécialiste. Son parcours a débuté au greffe de Puidoux, où elle a acquis une solide expérience et des connaissances approfondies du fonctionnement communal. Elle a ensuite consacré deux années supplémentaires à la préparation de son brevet, faisant preuve d'un engagement sans faille. Dotée d'une énergie communicative, d'une rigueur exemplaire et d'un grand professionnalisme, Laurane s'investit pleinement dans ses fonctions. Malgré son jeune âge, elle est parfaitement qualifiée et incarne avec assurance la relève compétente du secrétariat communal.

M. Angel Banwart de la Commune de Lonay présente M. **Nicolas Ray**, secrétaire municipal de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Il explique que celui-ci est doté d'une personnalité affirmée et dispose de qualités essentielles à la fonction, notamment sa grande curiosité intellectuelle, son sens de l'écoute, et surtout, une diplomatie à toute épreuve. Conseiller municipal à Arzier et secrétaire municipal à Romanel-sur-Lausanne, c'est un véritable vétéran du monde communal. Sa parfaite compréhension des enjeux institutionnels, son expérience de terrain et son regard lucide feront de lui un atout précieux pour le comité. Son approche est résolument tournée vers la recherche de solutions et la résolution des conflits, un atout majeur dans ce contexte.

Dès lors que l'assemblée ne présente pas d'autres candidats, Michelle Fournier, Laurane Morerod et Nicolas Ray sont élus au comité de l'AVSM par acclamation.

Les autres membres du comité à savoir Giancarlo Stella, Anne Décaillet, Rachel Duronio, Cynthia Thöny et Patricia Audétat restent à bord.

## Composition du comité

La composition du comité par ordre d'entrée en scène est désormais la suivante :

- Giancarlo Stella, Morges (2004)
- Anne Décaillet, Aigle (2011)
- Patricia Audétat, Vich (2016)
- Rachel Duronio, Roche (2022)
- Cynthia Thöny, Payerne (2023)
- Michelle Fournier, itinérante (2024)
- Laurane Morerod, Puidoux (2024)
- Nicolas Ray, Romanel-sur-Lausanne (2024)

## Election des communes vérificatrices des comptes

La Commune d'Epalinges est sortante. Les communes d'Essertines-sur-Yverdon et Ependes seront vérificatrices en 2025.

Pour la fonction de vérificatrice suppléante, le comité propose la première commune dans l'ordre alphabétique suivant Ependes et présente aujourd'hui : il s'agit de la Commune d'Etoy représentée par Sarah Ruchet qui accepte cette responsabilité.

La nouvelle commission, en prévision de l'AG 2025, sera donc composée des communes de

- Essertines-sur-Yverdon (1ère vérificatrice)
- Ependes (2<sup>e</sup> vérificatrice)
- Etoy (suppléante)

## Remise des diplômes AVSM (25 ans d'activité)

Deux jubilaires se sont annoncés pour 2024 : notre hôte du jour, Laurent Ceppi d'Echandens et Jean-Marc Guex, secrétaire municipal adjoint de la commune fusionnée de Blonay - Saint-Légier depuis 2022, après avoir été secrétaire municipal à Blonay pendant 22 ans.

S'ajoute à ces deux jubilaires 2024, un millésime 2023 en la personne de Philippe Amevet d'Ollon, qui nous a indiqué avec humour dans sa demande, qu'il n'y avait pas que les vendanges du vignoble broyard qui étaient parfois tardives.

25 ans à la barre, cela mérite un diplôme et une récompense de notre association !

## Effectifs et mutations

En 2024, notre association compte 373 membres actifs, 5 membres d'honneur, 10 secrétaires itinérants et 26 retraités.

Mme Carrara constate que le turnover est toujours très important dans certaines communes.

Au nom du Comité, elle souhaite la bienvenue aux 53 nouveaux membres inscrits depuis la dernière AG et salue en particulier la présence parmi eux de :

- Mme Odile Angéloz, Commune de Trey
- Mme Sandrine Bachofner, Commune de Lonay
- Mme Nicole Bégel, Commune de Sullens
- Mme Nadine Biemann, Commune de Vuarrens
- Mme Virginie Boscardin, Commune de Genolier
- Mme Sandrine Bouvier, Commune de Mollens
- Mme Laury Brünisholz, Commune de Faoug
- M. Daniel Brunner, Commune de Founex
- Mme Iris Cochard, Commune de Gimel
- Mme Audrey Kalbfuss, Commune Bottens
- M. Florent Quentin Laperrière, Commune d'Eysins
- Mme Nadia Mongi-Maye, Commune de St-Prex
- Mme Laure Pellerin, Commune d'Yverdon-les-Bains
- Mme François Redaelli, Commune de Bremblens
- Mme Eliane Roch, Commune de Buchillon
- M. Raphaël Thélín, Commune de Cheseaux-sur-Lausanne
- Mme Barbara Vanrietvelde, Commune de Vaux-sur-Morges
- Mme Ketty Villemin, Commune de Method
- Mme Valérie Zumbrunnen Villars, Commune de Morrens

#### **Lieu et date de la prochaine assemblée générale**

Notre 75<sup>ème</sup> assemblée générale se tiendra vendredi 10 octobre 2025 à Method, dans le district du Jura-Nord vaudois. Mme Ketty Villemin, notre collègue de Method, se réjouit de nous y accueillir.

En 2026, nous serons à La Tour-de-Peilz, dans le district de la Riviera-Pays-d'Enhaut.

En 2027... à suivre.

#### **Information du comité**

Formation initiale 2024 : jeudis 7 et 14 novembre à Morges – les invitations seront envoyées tout de suite après l'AG.

Demi-journées de formation 2025 : mercredi 21 mai et jeudi 5 juin à Morges. Remerciements particuliers aux autorités morgiennes qui nous accueillent encore une fois.

Le comité adresse ses remerciements renouvelés aux autorités de la Ville de Morges qui nous accueillent dans leurs très belles installations.

## Propositions individuelles et divers

M. Pierre-André Dupertuis prend la parole en sa double qualité de membre de notre association et de membre du comité de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux.

Il commence par remercier le comité de l'AVSM pour le travail accompli, tout en exprimant son étonnement qu'un sujet aussi sensible que **la falsification de signatures dans le cadre des initiatives populaires** ne soit jamais abordé.

Bien entendu, tout le monde n'est pas concerné, mais il rappelle que nous avons une responsabilité morale en tant que professionnels et que nous ne pouvons pas rester silencieux. Des cas concrets ont été constatés où certains récolteurs de signatures ont eux-mêmes rempli les formulaires. À la Tour-de-Peilz, par exemple, il y aurait eu jusqu'à trois fois plus de signatures pour certains objets et pourtant elles ont été validées, faute de moyens suffisants pour effectuer un véritable contrôle. C'est là que le système montre ses limites. M. Dupertuis demande donc que le comité de l'AVSM se saisisse de cette problématique et engage un dialogue avec le Canton dans le but d'identifier des solutions.

Par ailleurs, il explique qu'il siège également au comité de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux, fondée en 1978. Celle-ci compte environ 260 membres, dont près de 200 en Suisse alémanique, 50 en Suisse romande et 10 au Tessin. Il souligne qu'un des membres les plus anciens du comité est issu d'une petite commune tessinoise de 600 habitants, et invite les collègues romands à s'impliquer davantage dans cette structure nationale.

Il encourage vivement la **promotion de la prochaine Journée thématique**, prévue le 15 novembre, qui portera sur la pénurie de personnel qualifié dans les administrations. Ce type de rencontres fait partie de la richesse de notre métier, en favorisant les échanges, les bonnes pratiques et la solidarité entre collègues.

## Présentation des résultats de l'étude Unisanté par Mme Lysiane Rochat, psychologue spécialiste en santé du travail

Mme Lysiane Rochat, psychologue spécialiste en santé du travail à Unisanté, a rejoint l'assemblée et présente les résultats de l'étude scientifique qu'elle a menée, cf. étude complète en annexe.

Une fois la méthodologie présentée, elle relève que la satisfaction globale au travail est relativement bonne parmi les répondants. Toutefois, cette impression positive est contrebalancée par une forte perception de stress, en particulier dans les communes de taille moyenne à grande. L'augmentation de la charge de travail et la complexification des tâches ont été largement citées dans ce contexte.

L'étude met également en lumière des différences marquées selon la taille des communes. Ainsi, la clarté du rôle du secrétaire municipal est perçue de manière très différente selon le contexte. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la proximité plus directe avec les autorités dans les petites communes. En tous les cas, le climat de travail semble plus favorable dans les petites communes, où les tensions sont moins vives et les relations de travail plus fluides.

S'agissant des aspects relationnels justement, le constat central est que les tensions sont largement liées à un manque de soutien et les relations avec les membres de la municipalité sont parfois vécues comme pesantes, dépendant fortement du style de management et de l'ambiance au sein du collège municipal. Des problèmes d'ingérence, de flou sur les rôles ou de manque de reconnaissance institutionnelle aggravent la situation.

Par ailleurs, l'étude confirme l'importance du sens donné au travail, qui constitue un facteur de protection majeur pour la santé psychique. Une grande majorité des répondants indiquent trouver leur travail utile et varié. Seuls une 10aine de personnes déclarent ne pas retrouver de sens à leur activité. Si ce sont heureusement des situations isolées, elles sont à prendre au sérieux car elles peuvent constituer les prémices d'un épuisement émotionnel.

Un autre point préoccupant est la fréquence des situations de discrimination ou de violence dont une personne sur 5 dit avoir été victime récemment. La taille de l'échantillon ne permet pas une analyse fine selon la taille des communes mais dans 9 cas sur 15 évoquant du harcèlement, l'auteur est un membre de la municipalité. Plusieurs personnes rapportent également être confrontées régulièrement à des remarques sexistes, particulièrement dans les petites communes. Là aussi, le manque de soutien, notamment lorsque les faits incriminent des élus, est également ressorti comme un problème majeur.

En conclusion, l'étude met en évidence des différences importantes dans la perception des risques psychosociaux selon la taille de la commune. Si la situation est globalement plus favorable dans les petites communes, les secrétaires des communes moyennes et grandes font face à des niveaux de stress plus élevés, à une perception plus négative de leur santé et à un manque de reconnaissance. La charge de travail élevée, les tensions relationnelles et les cas de discrimination doivent être pris au sérieux.

En conclusion, il faut agir :

1. Sur les facteurs de risques → agir sur l'organisation du travail et les conditions cadres ;
2. Sur les risques eux-mêmes → détecter précocement les situations à risque (stress, violence, discrimination) et intervenir ;
3. Sur les conséquences → améliorer le soutien aux personnes concernées.

Le Comité de l'AVSM a désormais pour mission d'identifier les leviers d'action et de mettre en place des collaborations avec les acteurs et partenaires concernés, afin d'explorer des pistes concrètes de prévention.

#### **Informations de M. Jean-Luc Schwaar, directeur général des Affaires institutionnelles et communales (DGAIC)**

Me Schwaar donne quelques informations sur différents thèmes d'actualité en lien avec les communes :

**Récolte de signatures** : en réponse aux remarques de M. Dupertuis, Me Schwaar confirme que la presse a récemment mis en lumière certains problèmes, mais qui sont en réalité des préoccupations de longue date. Les fraudes, connues mais désormais plus graves, concernent principalement les initiatives fédérales. Bien que le Canton ait remonté ces problèmes à la Chancellerie fédérale et au Ministère public, la réaction a été jusque-là limitée. Cela étant, il convient de distinguer la récolte rémunérée de la fraude, car ces deux phénomènes ne sont pas systématiquement liés. Jusqu'à présent, l'interdiction de rémunérer les récolteurs a été jugée comme une mesure disproportionnée. Il n'existe actuellement aucune législation fédérale adaptée à cette problématique. La DGAIC a toujours exprimé son opposition à l'idée de transférer la charge de contrôle aux communes. Cependant, une formule a été mise en place pour encourager les communes à signaler les suspicions de fraude. Il est, en revanche, irréaliste de demander à chaque commune de vérifier chaque signature ou de tenir un registre des signatures. Le véritable enjeu réside au niveau fédéral, où la législation doit impérativement évoluer. De plus, certaines sociétés s'adressent directement aux communes, sans passer par les comités d'initiative. La question de la responsabilité des comités d'initiative reste en suspens. Des pistes de réflexion sont en cours, notamment sur le projet de e-collecting, mais la question reste ouverte pour l'instant.

**Révision de la LC :** La mise en consultation n'a pas encore démarré. En principe, la consultation sur l'avant-projet devrait débuter d'ici fin novembre pour se poursuivre jusqu'en février. Les communes seront évidemment consultées, tout comme l'AVSM d'ailleurs. L'objectif visé est une entrée en vigueur à l'été 2026. Il s'agit d'une révision totale de la Loi, qui se veut plus moderne, malgré un certain conservatisme tenace. Les principaux axes de cette réforme portent sur la clarification des rôles entre les différentes autorités communales, en particulier entre le Conseil communal et la Municipalité, le renforcement du principe de collégialité et la professionnalisation du personnel communal. A suivre.

**Présence de l'Etat sur le territoire :** Ce projet, inscrit dans le programme de législature cantonal, prend forme par la mise en place d'un guichet de proximité en partenariat avec les préfectures d'Aigle et du Nord vaudois qui ont été choisies comme sites pilotes. L'objectif est d'offrir aux usagers un accompagnement de proximité pour certaines de leurs démarches administratives. L'ambition à terme est d'offrir un service public plus proche, plus lisible et plus réactif.

**Péréquation :** La nouvelle loi a été adoptée et l'initiative « SOS Communes » retirée. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La DGAIC reste disponible pour accompagner les communes dans cette transition. Plusieurs séances d'information seront organisées prochainement afin de présenter les changements et répondre aux questions. D'autres rencontres pourront encore être programmées à la demande.

**Élections générales 2026 :** La formation « Au top pour ma commune » a été un succès. L'opération sera reconduite lors de la prochaine législature afin de mieux accompagner les nouveaux élus, y.c. dans les Conseils. En attendant, une campagne de sensibilisation verra le jour pour inciter, d'un côté, les futurs candidats à se lancer, et de l'autre, les électeurs à se rendre aux urnes.

#### **Exposé de M. Pierre Aubry, de la société IntuitSens, sur le thème « la gestion de crise au niveau communal »**

Notre orateur du jour, M. Pierre Aubry, de la société IntuitSens, collabore avec la Commune d'Echandens et notre collègue Laurent Ceppi nous a proposé de l'inviter pour nous présenter sa vision de la gestion de crise, un thème aussi vaste que crucial pour nos communes.

Si elle semble parfois lointaine, cette problématique peut, à un moment ou un autre, concerner n'importe quelle commune, tant les potentiels événements sont variés (catastrophe naturelle, pénurie d'énergie, événement médiatique majeur, accident, ...). Se préparer et savoir s'entourer sont les premières étapes essentielles à mettre en place.

A ce sujet, M. Aubry souligne un aspect souvent négligé dans l'élaboration des plans d'action : la gestion des émotions. Or, elle est déterminante car s'il est indispensable d'anticiper les risques et bien connaître les procédures, former son personnel à gérer son stress et ses réactions en situation de crise est tout autant stratégique.

Fort de son expérience en tant que cadre militaire, M. Aubry insiste sur la nécessité pour nos communes de développer une véritable culture du risque, dans l'objectif être proactif plutôt que réactif. Et dans ce but, sa société propose un accompagnement pour aider les collectivités à se préparer aux mesures à prendre en amont, pendant l'événement et après la crise passée.

L'intérêt de travailler à l'échelon communal, c'est aussi parce que les communes connaissent bien leur territoire et leur population. En cas d'événement majeur, ce lien de proximité sera très important, d'autant qu'il est illusoire de croire que la Protection civile pourra intervenir partout en même temps. Selon l'ampleur de la situation, certaines communes devront peut-être compter d'abord sur leurs propres ressources avant l'arrivée de renforts extérieurs.

Dès lors, il est fondamental que tous les acteurs, services d'urgence, autorités locales, population, puissent travailler ensemble, pendant la crise comme durant la phase de reconstruction (qui peut être très longue). Cela implique de repérer en amont les personnes ressources, de communiquer de manière rassurante et constructive avec la population, et surtout, d'impliquer les habitants via des exercices de simulation concrets.

En conclusion, les communes doivent identifier clairement leurs risques spécifiques et adapter en conséquence leurs plans d'action.

## Conclusions

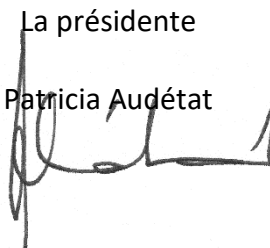
La Présidente clôt officiellement cette 74<sup>e</sup> assemblée générale de l'AVSM.

Elle remercie les différents intervenants de ce jour, soit M. le Préfet, M. le Syndic, Mme Rochat, Me Schwaar et M. Aubry. Elle remercie également la Commune d'Echandens, en particulier notre collègue Laurent Ceppi, pour son accueil et la parfaite organisation de cette journée.

Elle annonce le temps de l'apéritif, offert par la commune de Echandens, avant de passer au repas à 12h30.

La présidente

Patricia Audétat



Prise du PV

Chloé Carrara



## Annexes

- Présentation du District de Morges par M. le Préfet Boris Cuanoud
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Présentation de la DGAIC
- Etude Unisanté sur « l'exposition des secrétaires municipaux aux facteurs de risques psychosociaux au travail – Lysiane Rochat, psychologue spécialiste en santé au travail, Unisanté
- Présentation de la gestion de crise au niveau communal par M. Pierre Aubry, IntuitSens